

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

5, rue du château

51230 Pleurs

06.73.52.11.25

Membre du collectif

*Ecep51*



[www.ecep51.fr](http://www.ecep51.fr)

Le 18 Octobre 2022,  
A Pleurs,

Objet : Projet éolien de la Côte du Moulin

Monsieur le commissaire-enquêteur,  
Monsieur Jean-Claude Couvin,

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique de la côte du Moulin de Vésigneul-sur-Marne dans la Marne.

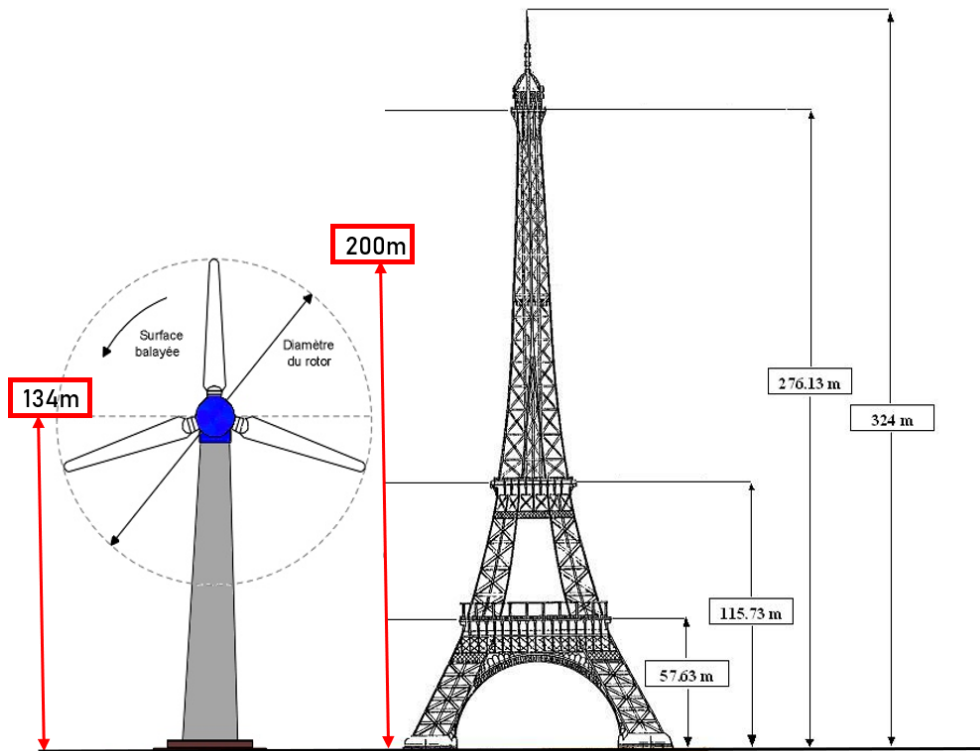
C'est un projet de trois éoliennes de 200 m de haut et de deux postes de livraison porté par la SARL PE de la côte du Moulin, une filiale de Valéco, elle-même filiale d'EnBW énergies renouvelables, une société allemande.

C'est une habitude des promoteurs de créer une filiale pour chaque parc ; celle qui nous intéresse a un capital de 10000€. **On peut s'interroger sur la nécessité de créer des minis filiales portant sur un projet d'un montant de 17millions €.** Serait-ce une astuce pour ne pas être solvable en cas de dissolution ?

La puissance du parc de 17,1 MW oblige la création d'un deuxième poste de livraison. En effet, la puissance d'une éolienne est de 5,7MW. La capacité d'accueil d'un poste n'excédant pas 15MW.

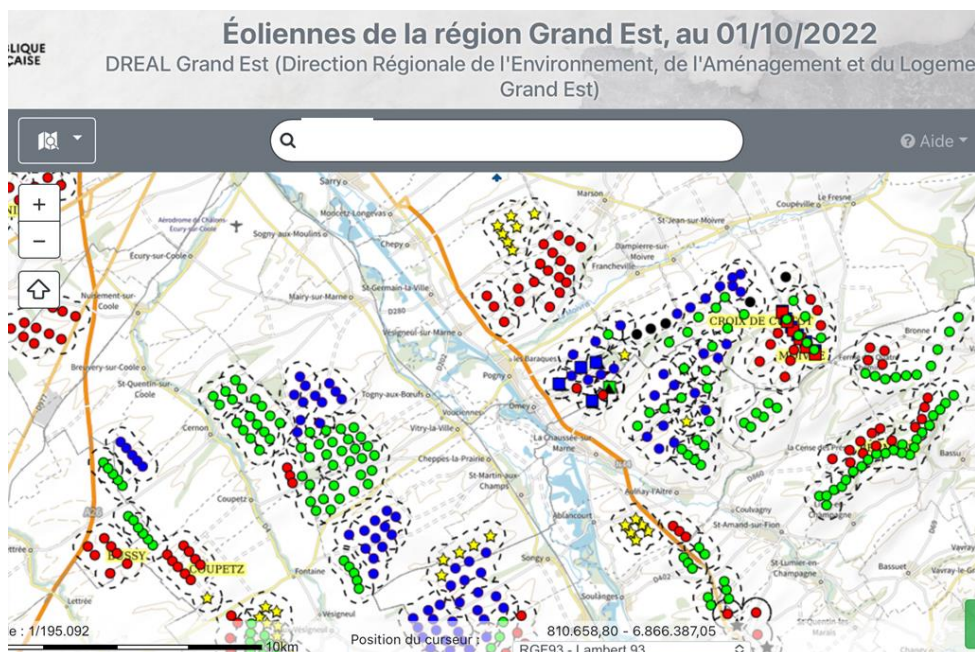
Il est loin le temps des premières éoliennes à 130 m de haut. Aujourd'hui, ces monstres de fer mesurent presque **2/3 de la Tour Eiffel** (61,12%)

Les gens des villes accepteraient-ils qu'on leur impose des dizaines, des centaines de tours sur leur territoire ?



La Marne est avec les Hauts-de-France la championne de l’envahissement éolien. Cela apporte une modification du paysage que l’on appelle mitage. Regardez cette carte : comment peut-on imposer à toute une population ce phénomène d’encercllement ?

**Entre saturation et pollution visuelle, ce sont la population et la biodiversité qui sont impactées pour des décennies.**



La MRAe souligne clairement l'inadaptation du projet et demande à l'exploitant de reprendre son projet avant de le lui représenter.

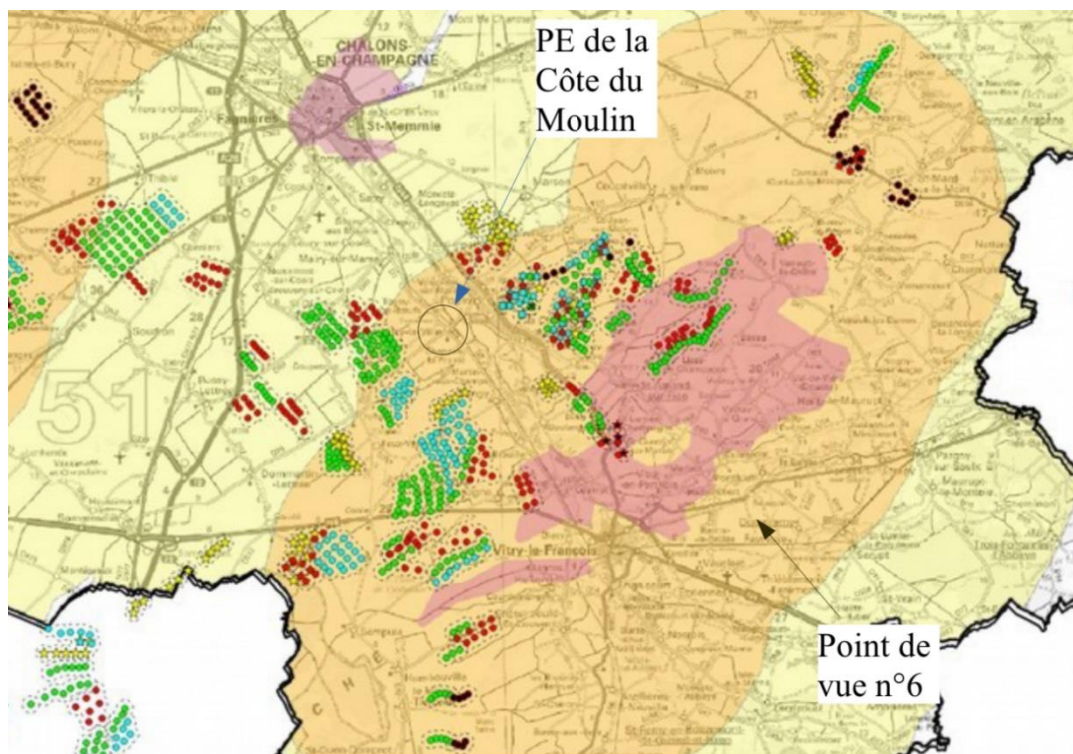
Le promoteur est passé outre cette recommandation.

Le positionnement des éoliennes est une aberration car il est à l'intérieur de 2 couloirs migratoires pour les oiseaux dont un (celui longeant la vallée de la Marne) est avéré et qualifié de principal. Les mesures d'évitement proposées par le promoteur ne sont pas opérantes et sont remises en cause par L'Ae. Et elle demande même à ce que la mesure d'évitement annoncée soit retiré du dossier afin de ne pas tromper le lecteur.

De même, il y a non-respect du seuil d'alerte de 120° d'indice d'occupation des horizons.

**Autrement dit, il n'y a pas d'espace de respiration.** On étend à l'infini des territoires sacrifiés au développement éolien engendrant ainsi la dégradation de notre cadre de vie, la perte de l'attraction touristique, la baisse de la valeur des biens immobiliers et la destruction des parcelles cultivables. (Qui ne le sont plus avec 1500 tonnes de béton dans le sol)

L'implantation de ce parc est inclus dans la zone d'exclusion du bien UNESCO « Coteaux Maisons et Caves de champagne ». Le promoteur se défend en montrant une carte où de nombreux parcs éoliens autorisés ou construits se situent plus en amont et plus proches du vignoble. **Mais si les autres pétitionnaires ont failli à leurs obligations, ce n'est pas une excuse pour que le promoteur de la côte du Moulin en fasse autant.**



**Figure 5 : Localisation du projet éolien (PE) dans la zone d'exclusion (en orange) du vignoble Vitryat**

Le parc de la côte du Moulin est censé être raccordé au poste électrique de la chaussée. Or, celui-ci ne présente pas la capacité suffisante pour l'accueillir. Le Schéma en cours d'élaboration S3REnR n'est toujours pas validé, et la SARL PE s'engage sur la finalité d'un projet dont on a les tenants **mais pas les aboutissants**.

Les éoliennes E2 et E3 sont implantées dans la zone d'exclusion du faisceau hertzien. Malgré cela, le promoteur a pris le parti de porter son projet tel quel. **C'est fort dangereux car les perturbations éventuelles des éoliennes pourraient engendrer un danger sur la sécurité des personnes.** (impossibilité de contacter les secours)

J'aimerais souligner un souci récurrent, à savoir le manque d'informations et de concertation des populations. Les enquêtes publiques proposent des dossiers très compliqués à lire et à comprendre pour le commun des mortels. Et malheureusement les promoteurs comptent sur cette incompréhension pour faire passer leur projet sans contestation.

Pour finir, faute de vent, une éolienne, c'est 100 % d'énergie fossile pour compenser son manque de production.

1 éolienne sans vent = 0MW

10 éoliennes sans vent = 0MW

Etc ...

C'est donc pour ces raisons, entre autres, que je suis **contre** cet énième projet de parc éolien. Stop au massacre.

Merci de m'avoir lue.

Delphine Aubert pour SAPE